



Développement web et licence GPL

Par Intint

tout d'abord bonjour à tous.

Je suis développeuse Web et un ami freelance vient de m'indiquer une information qui m'interroge, tout en me paraissant plausible à ce que j'ai lu depuis.

Dans le cadre de mon travail j'utilise un CMS très connu (logiciel destiné à la conception et à la mise à jour de sites Internet).

Il est sous LICENCE GPL, son fondateur et toute la communauté autour de celui-ci étant très pointilleux là-dessus (ce qui est clairement notifié dans le site officiel). Cette licence permet à un logiciel d'être utilisé, modifié et redistribué librement par tous, n'est-ce pas ?

C'est sur ce modèle que ce CMS s'est autant développé (n°1 dans le monde dans son domaine) et a autant progressé. Car au cours des ans de nombreux développeurs ont créé des milliers d'extensions pour ajouter autant de fonctionnalités supplémentaires au logiciel de base.

Les extensions et thèmes sont considérés par la "communauté" de ce CMS comme des projets dérivés et héritent de la licence GPL. Le site officiel indique ainsi : "Il y a une zone d'ombre sur ce qui est légalement considéré comme un projet dérivé mais nous assumons fortement de considérer les extensions et thèmes comme des projets dérivés et de leur attribuer la licence GPL. Si vous n'êtes pas d'accord, vous devriez envisager une plateforme non GPL comme xxxxxx (licence BSD) à la place."

Si beaucoup d'extensions sont gratuites, d'autres sont cependant payantes. Mais apparemment, dans l'état actuel des choses, il serait totalement légal de distribuer les extensions revendiquant clairement cette licence GPL, même si elles sont proposées à la vente par leur concepteur.

Ce qui est payant dans ce cas là est donc, notamment, l'accès au support technique pour l'installation ou en cas de souci ou d'autres services liés à l'extension, (Il faut bien que le créateur puisse se rétribuer aussi !), mais pas l'utilisation de celle-ci en elle-même, sa mise à jour ou sa distribution qui restent libres.

Est-ce exact ?

Je vous remercie de vos réponses.

Cordialement,

Par AGeorges

Bonjour,

Le sujet est assez complexe. Selon ma compréhension :

- un logiciel sous GPL est d'utilisation libre, ceci comprend les extensions qui y auraient été incorporées,
- un logiciel sous GPL peut-être 'vendu'. La vente ne peut concerner que la mise à disposition et son coût est limité aux investissements du vendeur pour l'opération,
- il est possible de 'monter' des prestations payantes autour d'un logiciel sous GPL. Installation, maintenance, développements spécifiques. Ce sont des opérations 'one time'.

Globalement, disons que vous n'êtes pas autorisé à facturer un droit d'utilisation. Pour le reste, vous pouvez cependant rencontrer des interprétations différentes de celle exprimée ci-dessus. C'est ma compréhension des textes traitant du sujet.